



Le mot du Maire

L'ensemble du conseil municipal vous remercie de la confiance que vous lui avez témoignée lors de l'élection du 15 mars 2020.

Je tiens à saluer, le travail accompli par mes anciens collègues du précédent mandat sous la responsabilité de Bernard NUSSBAUMER.

Nous venons de traverser une période difficile avec cette pandémie du Covid-19 qui n'est pas encore complètement derrière nous. Restons vigilants !

Le village a également été durement impacté par une inondation, mercredi 17 juin. Je voudrais saluer la formidable entraide qui s'est mise en place dans les différents quartiers touchés et profiter de l'occasion qui m'est donnée pour remercier nos employés communaux, les élus, les services de la DDT, de la gendarmerie de Bethoncourt et des pompiers pour leur aide.

Un dossier de demande pour reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été déposé.

Un courrier a été adressé au président de PMA pour que les travaux d'assainissement des eaux pluviales rue d'Allenjoie soient enfin pris en compte.

Un autre courrier sera adressé prochainement à SEDIA et SEM Patrimoniale après constitution d'un dossier pour connaître l'impact des travaux de terrassement de Technoland 2 sur cette inondation.

Dès à présent, suite à la rencontre avec les habitants du quartier des Chenevières, nous allons travailler pour sécuriser celui-ci et les autres contre les risques liés aux inondations.

Tout au long de notre campagne électorale, nous avons dit que notre ligne de conduite serait basée sur la communication, l'ouverture et l'écoute. Nous tiendrons ces promesses et les autres.

Nous vous invitons, dès à présent, à venir nous rejoindre et participer en vous inscrivant aux différentes commissions que vous trouverez détaillées dans ce bulletin.

Je vous souhaite une bonne lecture et de bonnes vacances.

Bien amicalement.
Philippe POURCHET. Maire



BRUITS DE VOISINAGE rappel des horaires

L'arrivée des beaux jours ne doit pas perturber la tranquillité de vos voisins. Tout appareil à moteur thermique ou électrique doit être utilisé dans les plages horaires suivantes :

• du lundi au vendredi :

de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

• samedi :

de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h30

• dimanche et jours fériés :

de 10h00 à 12h00

ceci pour des travaux ou activités de particuliers (voir arrêté préfectoral n°2005 1904 01841).

PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE



POURCHET Philippe (Maire)
ROBERT Sophie (1^{ère} Adjointe)
VILLANI Brigitte (2^e Adjointe)
VOLLMER Serge (3^e Adjoint)
DI BELLO Cédric (4^e Adjoint)
ANILE Corinne
BALON David
BATTAGLIA Joëlle
BESTEIRO Séverine
BONILLA Jeanine
BOUKHEZZA Hamza
CHAILLET Jean Marie
HUMBERT Christophe
NIOL Mathieu
SANDOZ Jérôme

Information aux Associations

Le bulletin et le site internet sont ouverts à toutes les associations de Dambenois.
N'hésitez pas à nous contacter pour toutes vos publications, nous sommes à votre disposition.
Pour toutes vos demandes, merci de vous adresser au secrétariat de la mairie.

DON DU SANG :

Une mobilisation exceptionnelle pendant le confinement, un **besoin urgent** dès à présent !

Alors que les donneurs ont répondu présents au plus fort de la crise sanitaire, ils sont moins nombreux à venir donner leur sang depuis le déconfinement. Les besoins des patients sont toujours aussi importants, voire davantage avec la reprise de l'activité hospitalière. La situation est aujourd'hui préoccupante : les réserves de sang sont désormais en dessous du seuil d'alerte et tout indique qu'elles continuent de baisser. L'Amicale des donneurs de sang bénévoles de Feschel-Châtel et ses environs a accueilli 98 donneurs lors de sa collecte du 20 mars 2020 et 79 donneurs lors de sa collecte du 22 mai 2020.

Pendant toute la période de crise sanitaire, des mesures de distanciation sont mises en place à la salle des fêtes. Le personnel de l'Etablissement Français du Sang (EFS), les bénévoles de l'Association et tous les donneurs doivent respecter les gestes barrières.

Afin de faciliter l'accueil sécurisé des donneurs, réduire les délais d'attente et respecter les mesures de distanciation, l'EFS s'est organisé pour vous proposer des collectes sur RDV.



COLLECTE SUR RENDEZ-VOUS
POUR DONNER VOTRE SANG LE 24 JUILLET DE 15H30 À 19H00 !
SALLE DES FÊTES "LE COMPTOIR"

RESERVEZ VOTRE CRENEAU SUR
MON-RDV-DONDESANG.EFS.SANTE.FR

INCIVILITÉ dépôt sauvage dans le village

Depuis quelques temps, les dépôts sauvages sont légions que ce soit près du point R ou dans la nature. Ceci est tout bonnement intolérable, le dernier en date du 22 mai 2020 (voir photos ci-dessous).



Autour du point R, les containers déchets sont vidés régulièrement. Même si vous les trouvez remplis ne laissez pas vos déchets à côté, vous êtes passible d'une amende.

A chaque fois, nous faisons appel aux gardes nature qui font une enquête. Pour mémoire voici les différentes amendes applicables pour ces dépôts de déchets auxquelles s'ajoute l'infraction de circulation interdite sur les chemins communaux :

- **Abandon ou dépôt de déchets par un particulier :** contravention de 2^e classe, soit une amende forfaitaire de 68 euros (minorée à 45 euros si paiement rapide, majorée à 180 euros si paiement tardif et au maximum à 450 euros en cas de défaut de paiement ou de contestation), selon l'article R632-1 du Code pénal repris par l'article R.541-76 du Code de l'environnement.
- **Abandon ou dépôt de déchets par un particulier transportés en véhicule :** contravention de 5^e classe, soit une amende d'un montant maximum de 1500 euros (3000 euros en cas de récidive) prononcée par un juge, selon l'article R635-8 du Code pénal repris par l'article R541-77 du Code de l'environnement.
- **Abandon ou dépôt de déchets par une entreprise :** 2 ans de prison et/ou 7500 euros d'amende, selon article L541-46 du Code de l'environnement.

NETTOYAGE DU VILLAGE

Le 19 Septembre 2020, nous organisons un nettoyage du village, un geste propre afin d'inciter le plus grand nombre de personnes à adopter une démarche éco-citoyenne et sensibiliser les plus jeunes. Les déchets sauvages sont devenus un fléau dans notre village et il nous faut agir tous ensemble. La mairie fournira les sacs poubelle pour les volontaires. Chacun participe en fonction du temps dont il dispose. Rendez-vous devant la mairie avec vos gants et gilets fluos.

Nettoyer son village, c'est une action solidaire !

INONDATIONS

Mercredi 17 juin 2020, une partie de notre village a subi une inondation qui s'est déroulée en 2 temps.

Première phase vers 7h. Des précipitations exceptionnelles d'environ 90 mm de pluie.

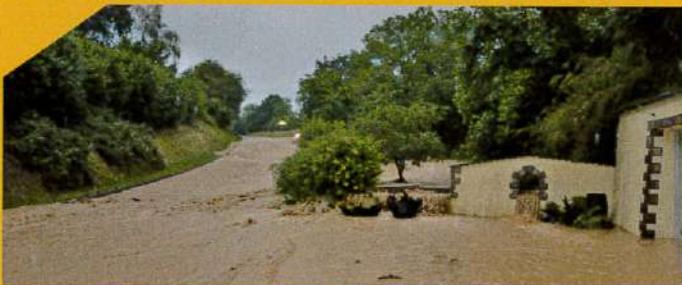
L'eau et la boue ont dévalé la rue d'Allenjoie, ont envahi le centre du village, la cour de l'école ainsi que le sous-sol de la MPT et ont inondé les maisons sur la droite de la rue de Brognard pour finir dans le lotissement des Chenevières.

Dans un même temps, le lotissement des Sources subissait le même sort.

Une seconde vague de pluie de même ampleur est tombée vers 10h15 avec les mêmes conséquences. Les pompiers ainsi que de nombreux habitants sont venus prêter main forte aux services municipaux et aux particuliers sinistrés.

L'entraide et la solidarité ont aidé à effacer les traces des intempéries.

Merci à tous.



AVANCEMENT projet école intercommunale

Nous revenons vers vous concernant le projet de construction d'une école intercommunale sur un site unique.

Après une pause forcée pour cause de Covid-19 pendant plus de 2 mois, le cabinet d'architecture Tachon nous a fait une présentation de la phase A-P-D (Avant-Projet-Définitif).

Les études d'avant-projet définitif (APD) ont pour objet :

- de déterminer les surfaces détaillées de tous les éléments du programme,
- d'arrêter en plans, coupes et façades les dimensions de l'ouvrage, ainsi que son aspect,
- de définir les principes constructifs, les matériaux et les installations techniques
- d'établir l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux décomposés en lots séparés,
- de permettre au maître de l'ouvrage d'arrêter définitivement le programme,
- de permettre l'établissement du forfait de rémunération dans les conditions prévues par le contrat de maîtrise d'œuvre.

Quelques remarques ont été formulées par les représentants des trois villages, celles-ci seront prises en compte. Une première estimation du coût de cette école a été donnée, elle est légèrement supérieure à l'objectif défini par le programme.

Nous restons vigilants sur l'objectif que nous nous étions fixé budgétairement et que nous vous avons présenté lors d'une réunion publique.

Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure de l'avancement des études.

Rappel concernant L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Suivant l'arrêté municipal en date du 17 novembre 2016, en bordure des voies publiques, la taille des haies et l'élagage des arbres incombent aux riverains qui doivent veiller à ce que rien ne dépasse sur la rue et n'empêche ni la progression des piétons sur le trottoir ni la visibilité des véhicules dans les virages et aux carrefours.

POINT SUR LA FIBRE

Après un démarrage très difficile, la fibre arrive enfin dans notre village.

Il y a actuellement un peu plus de la moitié du village connecté ou en phase de l'être dans les prochaines semaines.

Pour l'autre moitié, les travaux ont débuté le 26 juin au départ des rues de Brognard, Cerisiers, Citoyen, Tourtelots, Les Champs, Chenevières, Boutons d'Or, les Grands Vergers et Peupliers.

Celles-ci devraient être raccordées au plus tard fin septembre 2020.

L'état d'avancement sur le branchement de la fibre sera mis à jour sur le site de notre village dès que nous aurons des informations pertinentes.

VOISINS VIGILANTS

Le dispositif Voisins Vigilants® permet aux habitants d'un même quartier, d'une même rue ou d'une même résidence de participer à la sécurité de leur cadre de vie. Les voisins s'entraident, se soutiennent et se sentent ainsi tranquilisés dans leur environnement.

Comment devenir VOISIN VIGILANT

Inscription

- Chaque voisin s'inscrit gratuitement et de façon sécurisée sur le site www.voisinsvigilants.org



- Il remplit le formulaire en quelques clics, puis rejoint les voisins de son quartier et accède à la plateforme.

Utilisation

- Depuis l'espace personnel (*voir photo ci-dessous*) Il est possible d'émettre une alerte par sms, participer aux discussions entre voisins, utiliser la messagerie et prendre connaissance de tous les inscrits de son quartier, depuis l'application sur smartphone ou tablette ou bien sur le site web.



Fonctionnement

- Dans chaque quartier/secteur il y a un voisin référent.
- Un voisin référent a un contact direct avec la gendarmerie et la mairie.
- Un voisin vigilant ajoute une alerte après constatation d'un fait inhabituel (cambriolage ou tentative/comportement suspect/dégradation/vol ou tentative) en utilisant l'application voisins vigilants ou depuis le site web www.voisinsvigilants.org

- Les autres voisins vigilants ainsi que le voisin référent reçoivent automatiquement et instantanément l'alerte.

- Le voisin référent alerte les autorités compétentes (Gendarmerie, Police...).

Les bons numéros à composer en cas de panne ou d'urgence

EDF 0972675025

GDF 0800473333

VEOLIA EAU 0969323458

GENDARMERIE 0381954242

POMPIERS 18 ou 112

HÔPITAL TREVENANS 0381982020

MÉDECINS DE GARDE 3966

PHARMACIE DE GARDE 32 37

Réunion de quartier dès la rentrée

Comme annoncé dans notre projet de mandat, nous souhaitons établir un dialogue entre les habitants et le conseil municipal. C'est pourquoi nous allons organiser des réunions de quartier à partir du mois de septembre durant lesquelles vous serez invités à échanger avec vos élus.

Délic' Paëlla
PACO & NICOLE

TOUS LES VENDREDIS DÈS 18H
(à proximité du temple de DAMBENOIS)

03.81.30.60.79 ou 06.41.77.99.92

SALADES & PÂTES FRAÎCHES

PIZZA CYRIL

www.pizzacyril.fr

Appelez-nous au

06.08.36.81.49

Mairie

Accueil du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 16h à 18h
le vendredi de 9h à 12h et de 14 h 30 à 17 h 30
(fermée le mercredi matin)
Tél. 03 81 94 31 45 - @ : mairie.dambenois@orange.fr
www.dambenois.fr